

# Non aux 137 licenciements à Ouest France !

La direction de *Ouest France* a rendu public son « plan de sauvegarde de l'emploi ». Comme son nom ne l'indique pas, ce plan de « sauvegarde » est un **projet de destruction d'emplois**, 137. Comme le terme « plan de sauvegarde » ne masque pas assez le recours aux licenciements, voilà que cette direction invoque des « départs volontaires ». Comme chez Air France, dans l'agro-alimentaire ou à Alcatel Lucent et Peugeot... C'est fou, soudain, le nombre de volontaires pour partir au chômage, non ? Décryptage.

Ce plan de départs volontaires n'est que l'enfant naturel de « l'ANI », c'est-à-dire la loi dite « de sécurisation de l'emploi » n°2013-504 du 14 juin 2013, qui transpose de manière législative l'accord CFDT Medef Gouvernement du 11 janvier 2013.

**La loi établit deux procédures de licenciements collectifs pour les entreprises d'au moins 50 salariés :**

- soit une décision unilatérale de l'employeur (Code du Travail, art. L. 1233-24-4) à défaut d'un accord PSE,
- soit un accord réputé collectif qui peut déterminer le contenu du PSE (Code du Travail, art. L. 1233-24-1).

**C'est l'effectif ouvrier qui trinque (surprise ?), établissant par là une division entre catégories et salariés.**

- Selon la direction, ni la Société d'Impression de Grand Lieu ni la catégorie journaliste ne sont concernées par ce projet. Le seul employeur établit les listes d'emplois à détruire, comme le prévoit la loi.
- Ainsi le plan s'applique aux salariés en contrat à durée indéterminée appartenant aux catégories cadre, employé et ouvrier *et dont le poste peut être supprimé (sic)*, ou dont le poste permet de reclasser un salarié dont le poste peut être supprimé.

**Combien de postes sont concernés, selon les estimations de la CGT Ouestmedias.com ?**

L'objectif cible « idéal » de la direction est de 137 équivalent temps complet), les salariés n'étant pas tous à temps complet, donc plus de 137. En tout plus de 50% des postes ciblés se trouvent dans le secteur industriel : - Plaques 4 Ménage 3 - Rotatives 17 Courrier 5 - Expéditions 20 Poids lourds / tourisme 19 - Maintenance 1 Service généraux 1- Nettoyage 6 Service publicité 7 - Première maintenance 7 - Direction des ventes 4 - Graissage 8 Secrétariat général 1 - Bâtiment 1 Secrétaires d'agence 33 - Courrier, garage et services généraux pourraient se passer de 25 ETC selon la direction. **Publicité et ventes**, ce sont près de 15 postes qui pourraient disparaître. - Quand **aux secrétaires en rédactions extérieures**, l'entreprise estime pouvoir accepter le départ de 33 équivalents temps plein sur 85 collaborateurs. Certaines rédactions pourraient même fermer leur porte sur les talons de leur secrétaire !

**Selon la direction, avant même la moindre négociation du PSE, aucun salarié ne serait « contraint de quitter l'entreprise ou de devoir accepter un reclassement forcé ».** Une farce ? La loi de juin 2013 octroie à l'employeur le droit de déterminer les causes des suppressions d'emplois, et **la liste des personnes à éradiquer**. La direction a-t-elle, avant consultation, contacté les salariés pour s'assurer de leur volontariat ? Cette dialectique de *Ouest France* est cynique et consiste à faire porter aux salariés désignés le poids de leur départ en le qualifiant de volontaire.

**Que faire ?**

La loi ne laisse d'autre choix que se conformer à un syndicalisme de collaboration qui négocierait les aménagements subalternes d'un plan déjà décidé, puisque le principe de base, la destruction d'emplois, ne souffre plus de contestation, ne serait-ce que légale. *Ouest France*, parmi les éditeurs de presse, veut accélérer le rythme de ces plans. C'est la loi destructrice de juin 2013 qui risque de s'étendre, couverte du masque du « volontariat ».

**L'assemblée générale des équipes de presse a en conséquence décidé un plan qui échappe au piège de ces pseudo-négociations dictées par les nouveaux pouvoirs unilatéraux des patrons.**

- Les équipes syndicales de la Filpac CGT récusent tout argument pseudo économique et mettent au compte de la bonne aubaine de la loi de juin 2013 la vague de licenciements annoncés et en préparation.
- Elles exigent la tenue sans délai d'une négociation nationale sur la presse, l'information, leurs emplois et leur avenir.
- Elles appellent tous les salariés à ne pas tomber dans le piège d'un volontariat inventé pour mieux appliquer une loi qui n'est ni la justice ni la volonté populaire.
- Les équipes syndicales de la Filpac CGT s'engagent dans une vaste consultation des adhérents et des salariés pour collecter leurs besoins réels et opposer la solidarité active à la panique que tente de répandre les directions.